## ART. PREMIER N° 181

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2022

#### GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4909)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## **AMENDEMENT**

N º 181

présenté par M. Gosselin, M. Hetzel, M. Nury, Mme Trastour-Isnart, M. Cinieri, M. Vatin, M. Cordier, M. Aubert et Mme Serre

#### **ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi l'alinéa 21:

« Un justificatif d'engagement dans un schéma vaccinal vaut justificatif de statut vaccinal, pour le temps nécessaire à l'achèvement de ce schéma. »

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, il s'agit d'encourager ceux qui jusque là n'avaient pas pu ou pas voulu se faire vacciner.

Encourageons les nouveaux parcours de vaccination ! Il est nécessaire de laisser à nos concitoyens concernés la possibilité de prendre le train en marche !